

L'inconscience d'une mère en procès

Par Fati Mansour

La jeune femme avait laissée sa fillette de trois ans seule toute la nuit. Celle-ci était tombée par la fenêtre de la cuisine, restée ouverte.

Devant la justice

Une assistante sociale qui pense qu'elle aurait mieux fait de passer outre les directives en entendant l'inquiétude de ce père pour sa fillette. Une voisine qui s'en veut de ne pas être intervenue dans la vie de cette maman si jeune et trop seule. L'ambiance était aux regrets lundi devant le Tribunal correctionnel siégeant à Yverdon.

Les plus profonds et les plus durables sont sans doute ceux de l'accusée. Celle-ci doit répondre d'homicide par négligence pour avoir laissé son enfant de 3 ans seul toute la nuit alors que la fenêtre de la cuisine était ouverte et qu'une chaise se trouvait juste en dessous. La petite n'a pas survécu à une chute du sixième étage.

Cette tragique nuit du 9 décembre 2006, Maria, appelons-la ainsi, dit ne plus très bien s'en souvenir. Le choc, sans doute. Ses deux amis s'en rappelleront pour elle. Ils expliquent être passés la chercher à son domicile – un studio qu'elle avait loué après sa séparation d'avec un conjoint dépeint comme violent – pour faire la tournée des bars et des discothèques. «Elle nous avait dit qu'une voisine allait garder l'enfant», ajoutent les témoins. Vers une heure du matin, Maria demande à repasser à la maison pour voir si tout va bien. Le trio repart ensuite poursuivre sa virée à Lausanne, puis Vevey.

A son retour, au petit matin, la maman découvre que la fillette n'est plus dans le lit et prend la mesure du drame. «Je n'ai jamais pensé qu'elle allait se réveiller et se lever», assure-t-elle à l'adresse des juges.

Mise en scène

Arrivée de sa Macédoine natale en 2003, Maria, femme de chambre dans un hôtel, n'a que 21 ans au moment des faits. Avant d'être transportée à l'hôpital psychiatrique en raison de ses idées suicidaires, elle tente ce que la représentante du Ministère public, Camilla Masson, qualifie «de mise en scène inqualifiable visant à se dérober à ses responsabilités». La maman demande à ses amis de ne pas dire qu'elle est sortie ce soir-là – ce qu'ils refuseront de faire – et met un pyjama avant l'arrivée de la police. Elle reconnaît aujourd'hui avoir fait de fausses déclarations mais ne parvient pas à l'expliquer.

Elle n'est certaine que d'une chose. «C'était la première fois que je sortais ainsi.» Le père de l'enfant est d'un autre avis. Lui qui avait depuis des mois tiré la sonnette d'alarme auprès du service de protection de la jeunesse. La procédure de séparation, houleuse, étant en cours, ce service n'a pas jugé bon d'intervenir. Au-jour d'hui retraitée, l'assistante sociale l'avoue sans détour: «Il disait craindre pour la sécurité de sa fille. J'ai le sentiment que ce papa n'a pas été entendu. Je crois que cette histoire a fait réfléchir tout le monde. Trop tard, malheureusement.»

Dépeinte par ses voisines comme une mère aimante et attentionnée, Maria a redit à la Cour cette douleur qu'elle portera toute sa vie. Même si elle a trouvé un nouveau compagnon et donné naissance à une autre petite fille.

«Elle a cette mort sur la conscience», a reconnu le Parquet en demandant une peine privative de liberté

de 10 mois avec sursis. Aux yeux de Me Jonathan Lüthi, Maria a tant souffert qu'une sanction supplémentaire ne se justifie pas. Le Tribunal rendra sa décision ce mardi.

LE TEMPS © 2009 **Le Temps SA**